

LA CHASSE

en Touraine

DOSSIER

**COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA FDC 37.**

J'AIME LA NATURE PROPRE

**UNE OPÉRATION RÉUSSIE DANS LE
DÉPARTEMENT DE L'INDRE-ET-LOIRE.**

BILAN DE LA COLLECTE DE TROPHÉES

À LA MAISON DE LA CHASSE À THILOUZE.

La revue cynégétique de l'Indre-et-Loire





ARMURERIE LE BIHAN

ZA de Linière 37600 Beaulieu-lès-Loches - 09 67 58 23 60

lebihan.armurerie@gmail.com

www.armurerie-lebihan.fr

ENTRETIEN - RÉPARATIONS

RESTAURATION

- ♦ Nettoyage, réparation, entretien des bois et canons
- ♦ Bronzage des canons à la couche
- ♦ Dépolluage des canons, rochambrage...
- ♦ Mise en conformité des bois (crosse, longuesse)
- ♦ Fabrication, restauration et finition des bois

VENTE - SERVICES

- ♦ Vente d'armes de catégorie B,C et D
- ♦ Cartoucherie
- ♦ Montage, réglage optiques
- ♦ Accessoires canins (gilet de protection, gravure collier...)
- ♦ Enregistrement de vos armes / Création râtelier SIA

L'armurerie possède un tunnel de réglage de 40 m



Ouverture : Lundi 15h00 - 19h00

Du Mardi au Vendredi 9h00 - 12h30 et 14h00 - 19h00

Samedi : 9h00 - 12h00



Chères chasseresses, chers chasseurs,



Lors de notre assemblée générale du 11 avril 2026, tenue au Palais des Congrès de Tours, nous sommes revenus sur les temps forts de la saison fédérale 2025-2026. Nous y avons également évoqué, avec responsabilité, les enjeux qui se présentent à nous pour les saisons à venir. Je remercie toutes celles et ceux qui sont venus participer et s'exprimer à cette occasion.

Parmi ces sujets, la question du financement des dégâts de gibier reste centrale. Comme annoncé lors des réunions de secteur puis confirmé en Assemblée générale, le Conseil d'administration de votre Fédération a fait le choix de ne pas augmenter la contribution territoriale ni le prix des bracelets pour la saison 2026-2027. Ce choix s'accompagne d'un budget prévisionnel pouvant atteindre un déficit de 300 000 €, voire davantage selon le prix des céréales, sur lequel nous n'avons aucune maîtrise.

Cette décision n'est pas anodine. Elle traduit une volonté claire : ne pas fragiliser vos budgets de chasse dans un contexte économique où tout augmente. Nous avons pris nos responsabilités pour préserver, autant que possible, votre pouvoir de chasser. Mais ne nous y trompons pas : ce déficit ne peut être durable !

Les dégâts de sangliers atteignent aujourd'hui un niveau trop élevé dans notre département. Face à cette réalité, chacun d'entre nous a un rôle à jouer. La Fédération agit à son niveau, mais la régulation repose avant tout sur votre implication au quotidien.

Avoir du gibier sur son territoire peut être une réussite en soi. C'est même, dans une certaine mesure, ce qui fait la richesse de notre passion. Mais cela engage une responsabilité individuelle vis-à-vis des dégâts de gibier, dans un périmètre pouvant atteindre plusieurs kilomètres autour de son territoire. L'essentiel est de veiller à maintenir un équilibre, en intervenant chaque fois que nécessaire, avec régularité et réactivité.

Tous les territoires, et notamment ceux qui disposent des surfaces boisées les plus importantes, se doivent d'agir en gestionnaires avisés, c'est-à-dire sans consigne de tir restrictives sur le sanglier et avec une activité de chasse régulière sur l'ensemble de leur emprise durant l'automne et l'hiver. Au printemps et surtout en été, ce sont les parcelles agricoles, notamment en zone de plaine, qu'il convient de surveiller et de protéger dès que possible, mais aussi de signaler aux services fédéraux si nécessaire.

Dans cet esprit, la Fédération reconduit le dispositif de remplacement gratuit des boutons de sanglier du 1er avril au 15 septembre. Ce dispositif vise à faciliter les prélèvements et à accompagner vos actions de terrain.

Je souhaite également rappeler l'intérêt des modes de chasse estivaux, tels que l'affût et l'approche. Ils constituent des outils complémentaires, efficaces pour la défense des cultures sensibles, et méritent d'être encouragés partout où cela est possible. Permettre cette pratique, c'est se donner les moyens d'agir au bon moment.

Mes amis, notre responsabilité collective est de maintenir cet équilibre entre présence du gibier et maîtrise des impacts. En restant attentifs et en chassant chaque fois que la situation l'exige, nous préserverons durablement nos territoires, les équilibres financiers et notre passion.

Amitiés en Saint-Hubert,
Alain Belloy.

SIÈGE SOCIAL

9, impasse Heurteloup CS 41 215
37012 TOURS CEDEX 1

Accueil : Tél. 02 47 05 65 25
Service abonnement Revue : Tél. 02 47 05 65 25
valeriemerand@chasseurdefrance.com
Service Dégâts de grand gibier Tél. 02 47 05 06 12
degats37@chasseurdefrance.com
Service Technique Tél. 02 47 05 10 75
technique37@chasseurdefrance.com
Service Validation Tél. 02 47 05 10 85
contact@permisdechasser.fr
Service Comptabilité Tél. 02 47 05 09 89
compta37@chasseurdefrance.com

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Alain BELLOY

RÉDACTEUR EN CHEF : Jean ABARNOU
Contact revue : cet@chasseurdefrance.com

CONCEPTION RÉALISATION :
ACTIONS GRAPHIQUES
Tél. 06 82 18 91 04
actionsgraphiques@gmail.com

RÉGIE PUBLICITAIRE : Christophe CHOUPOT
Tél. 06 73 62 15 59
pub.cet@gmail.com

ABONNEMENT :
- Collectif : 14 €
- Individuel : 16 €
- Prix du numéro à l'unité : 5 €

COLLABORATEURS

CLAUDE CHAILLOU
YVELINE GIRARD
VALENTIN GOUBEAU
SYLVAIN GUIGNAudeau
MARIUS HARDOUIN
VALÉRIE MÉRAND
SEBASTIEN PAPIILLON
HUGUES PROT
DELPHINE SARRAZY

Avec la relecture attentive de Claude Chaillou

Photo Couverture :
Cerf exceptionnel en mode «camouflage».
Photo de prise au parc de Boutissaint (Yonne)
par Philippe JARRY.

Tirage à 7000 exemplaires

Les textes et les illustrations sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.



Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », vous pouvez demander communication et rectification de toute information vous concernant qui figurerait sur tous les fichiers à l'usage de notre Association.

• JUILLET 2026 • N° 295 •
N°ISSN 1243.3950

Commission Paritaire : n°0226 G 84852

Cette brochure contient un jeté sous la couverture



Toutes les dernières infos...

LA CHASSE EN TOURAINE

Sur www.facebook.com

A la une...



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FDC 37

L'Assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Indre-et-Loire s'est tenue le samedi 11 avril 2026 au Centre des Congrès du Vinci à Tours, réunissant de nombreux adhérents, partenaires et acteurs du monde cynégétique.

Le président a ouvert la séance en rappelant les enjeux actuels liés à la pratique de la chasse. Après un bilan détaillé des actions menées en 2025, les résultats financiers de l'exercice écoulé ont également été exposés, témoignant

d'une gestion rigoureuse de la Fédération.

Les interventions ont souligné l'importance du dialogue avec les institutions et les autres usagers de la nature.

Plusieurs partenaires ont pris la parole pour renforcer les liens entre les différents acteurs locaux.

La séance s'est conclue dans un esprit de convivialité, autour d'un buffet offert par la Fédération.

Erratum. Question d'Outarde.

Dans le précédent numéro de la revue (Avril 2026, N°294) nous avons utilisé en couverture une photo prise par notre photographe Philippe Jarry. Hélas... il ne s'agissait pas d'une Outarde canepetière, comme indiqué dans le sommaire, mais d'une Outarde barbue, ce que nous a fait immédiatement remarquer un lecteur averti de la revue. Il avait parfaitement raison... Mea culpa, donc.

Cette Outarde Barbue fut « capturée » par notre émérite photographe, en Espagne dans la région de l'Estrémadure, située à 150 km, au sud-ouest de Madrid.

Elle n'est pas présente en France. C'est un migrateur qui arrive sur site à mi-avril. L'individu est plus imposant que notre Outarde canepetière, de la taille d'un dindon, pouvant peser jusque 18 kg. Elle est ainsi nommée parce qu'elle possède des poils de barbe qui, pour le mâle, peuvent aller du bec jusqu'au milieu de cou. Le cliché est magnifique ce qui nous a conduits à l'utiliser en couverture, même si elle ne fait pas partie de notre faune locale.





ABONNEZ-VOUS

La nature est notre culture

LA CHASSE

en Touraine



16 € POUR LES 4 NUMÉROS

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : [] [] [] [] Ville : _____

J'adresse un chèque de 16 euros à l'ordre de FDC37 :

FDC 37, 9 imp. Heurteloup
CS 41215
37012 TOURS Cedex 1

56 PAGES QUADRI

7 000 ABONNÉS

4 NUMÉROS PAR AN

SEPTEMBRE
Illustration des
Pays de Chasse

JANVIER
Informations écologiques
de grand gibier

AVRIL
Rapport d'activité
FDC 37

JUILLET
Derniers conseils
Assemblée générale
FDC 37

RENSEIGNEMENTS FDC 37
Tél. : 02 47 05 65 25



p. **12**

PRÉSENTATION DES TROPHÉES, DES MANDIBULES DE FAONS ET DE BICHES DE LA SAISON CYNÉGÉTIQUE 2025/2026.

Un moment clé pour l'évaluation de la réalisation du plan de chasse et la gestion durable des populations de grands cervidés.

p. **42**

CHEVREUIL MÉLANIQUE

CURIOSITÉS NATURELLES : UNE RENCONTRE RARISSIME EN INDRE-ET-LOIRE.

Il s'agit d'un chevreuil au pelage d'un noir profond, phénomène rarissime chez nous.



p. **68**

A.D.P.A. 37 UN POINT D'ETAPE SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA LISTE E.S.O.D.

Grâce au travail de la FDC 37 et de ses partenaires, le dossier de classement ESOD a franchi une première étape et est désormais examiné par le Ministère avant l'avis du CNCFS.

La demande semble avoir été retenue dans sa totalité, y compris pour la martre, malgré son retrait national de la liste ESOD par le Conseil d'État en 2025.



4 ► VIE DE LA FÉDÉRATION

- Permis de chasser : nouveau CHASSEXAM p 06
- « J'aime la Nature Propre » p 07
- Le service d'équarrissage SECANIM p 08
- Présentation des trophées à Thilouze... p 12
- Le coût du permis de chasser - saison 2026/2027 p 16
- Les Compagnons de Saint-Hubert p 17
- Extraits des comptes rendus du CA p 17
- La plate-forme « GIBIER POUR TOUS » p 21
- SIRENE TECH p 22

DOSSIER

COMPTE-RENDU DE L'AG - 11 AVRIL 2026 > p 23

41 ► LA CHASSE ET LA NATURE

- Le chevreuil mélanique p 42
- Atlas des mammifères en région Centre-Val de Loire p 45

49 ► LA VIE DES ASSOCIATIONS

- FRANSYLVA p 50
- A.C.V.L. (Chasseresses du Val de Loire) p 51
- Société de Vénierie p 52
- C.N.C.F. (Challenge National Chasseurs de France) p 54
- A.F.A.C.C.C. 37 p 54
- A.D.E.V.S.T. (Vènerie sous terre) p 55
- Fiche de déclaration «dégât blaireau» p 56
- Fiche de déclaration de «dommages ESOD» p 58
- A.D.P.A. 37 (Piégeurs) p 59
- A.D.C.G.E. 37 (Gibier d'eau) p 60
- C.U.C.C. 37 (Utilisation chiens de chasse) p 62
- U.D.U.C.R. 37 (Recherche au sang) p 63

66 ► CHRONIQUES

- Le Beagle p 66
- La minute juridique p 67
- Une étude qui fait bondir le monde cynégétique... p 68
- L'exclusion de l'homme de la nature par W. Schraen p 68
- Le billet d'humeur p 69
- la chasse est pratique attractive... p 70
- Les petites annonces p 71
- La rubrique gastronomique de Christophe Garnier p 72

75 ► PAGES PRATIQUES

- Le personnel de la FDC37 p 77
- Mirador de battue : La sécurité à la chasse p 78
- Heures légales pour la pratique de la chasse p 79
- La « sécurité » : l'arrêté ministériel p 80
- La « sécurité » : en vente à la fédé p 81
- Les équipages de vénerie sous terre 37 p 82
- Carte des administrateurs de l'ADGCP 37 p 83
- Carte des lieutenants de louveterie 37 p 84
- Liste des conducteurs de Chien de sang p 85
- Les associations départementales cynégétiques p 86